

Cérémonie civile de Mariage

Le mariage est une union officielle concrétisée par une cérémonie solennelle conduite par un Élu qui, dans l'exercice de ses fonctions d'Officier d'état-civil, recueille l'échange des consentements revêtu de l'écharpe tricolore symbolisant la République française.

Cette cérémonie a lieu à l'Hôtel de Ville, Maison de la République dont elle incarne les valeurs.

Pour que ce jour de fête se déroule dans la joie mais aussi dans la solennité requise par la loi, cette charte vous rappelle les règles de sécurité, de civilité, de citoyenneté et de laïcité à observer afin de concilier cérémonie, cortège et convivialité avec respect des lois et règlements et règles du bien vivre ensemble.

ACCÈS À L'HÔTEL DE VILLE

La cérémonie se déroule dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, place Desnoyer.

La capacité de la salle étant limitée, une partie des convives pourra être invitée à attendre sur le perron.

Les véhicules doivent impérativement être garés sur les emplacements matérialisés. Les mariés peuvent éventuellement stationner sur le parvis de la Mairie.

DÉROULEMENT DE LA CÉRÉMONIE

Les futurs époux ainsi que leurs proches doivent se présenter au minimum **10 minutes** avant la célébration.

Il est impératif de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que les futurs époux et les témoins se présentent à l'heure prévue afin que les retards ne se répercutent pas sur les mariages suivants.

En cas de retard supérieur à 30 minutes, l'officier d'état-civil pourra être amené à décaler dans la journée la célébration du mariage ou même à le reporter à une date ultérieure.

Un problème de comportement de tout ou partie du cortège justifiera également le recours à de telles dispositions.

La solennité du mariage impose calme et dignité : l'énoncé des textes officiels, l'échange des consentements et le discours de l'Élu ne doivent pas être perturbé par des manifestations bruyantes.

Il est autorisé de diffuser de la musique à l'entrée des mariés ainsi que lors de la signature des actes de mariage.

Le jet **uniquement** de confettis, pétales se fait à l'extérieur de la Mairie, à la sortie des époux.

Le déploiement de drapeaux et de banderoles est interdit dans la salle comme dans l'Hôtel de Ville et ses abords ; la cérémonie du mariage est une cérémonie laïque **qui ne doit pas donner lieu à des manifestations à caractère politique ou religieux.**

TÉMOINS DU MARIAGE

Les actes de mariage comportent obligatoirement la présence de témoins (2 au minimum et 4 au maximum).

Leur présence a pour objet de certifier l'identité des comparants et la conformité de l'acte avec leurs déclarations.

Les futurs époux sont invités à choisir des témoins comprenant la langue française. À défaut, l'assistance d'un interprète

assermenté, aux frais des époux, est plus que recommandée.

FIN DE LA CÉRÉMONIE ET CORTÈGE

Après la lecture des textes, l'échange des consentements, l'échange des alliances et la signature des registres, un livret de famille est remis aux époux. Il doit être conservé et mis à jour pour tous les événements de la vie (naissance, adoption, décès...)

Une fois la célébration terminée, les mariés et leurs invités doivent quitter la salle des mariages et les abords de l'Hôtel de Ville afin d'en libérer l'accès et préserver le calme pour les mariages suivants.

Après la cérémonie, le cortège automobile doit circuler sans débordement et dans le respect des riverains, piétons et usagers du domaine public.

Les futurs époux s'engagent par leurs signatures à ce que leur cérémonie de mariage se déroule en harmonie avec les règles républicaines, dans le respect de la tranquillité publique.

Les futurs époux sont responsables du bon déroulement de la cérémonie de mariage telle que définie par la Charte, non seulement pendant la cérémonie elle-même, mais avant et après celle-ci s'agissant du comportement des personnes partageant le cortège qui l'accompagne.

Ils s'engagent à porter à la connaissance de leurs invités le contenu de cette Charte afin que le cortège respecte les règles de bonne conduite et de sécurité qui y sont énoncées.

PHOTOGRAPHIES AU JARDIN DES PLANTES

Pour toutes demandes de photos vous devez envoyer votre demande par mail au :

jardin.plantes@stcyprien.fr



Le
Signature futur époux

Le
Signature futur épouse